

Le savoir-faire des sociétés pétrolières canadiennes sera évidemment très recherché. Déjà, Petro-Canada participe à la mise en exploitation d'un grand champ pétrolifère de Tamadanet, dont la production actuelle est d'environ 4 400 barils par jour. Petro-Canada a été l'une des premières sociétés à répondre lorsque Sonatrach a lancé une invitation à investir en Algérie. Sa présence remonte à 1996 et la société projette d'étendre davantage ses activités.

La production commerciale de gaz naturel représente un énorme marché. L'Algérie, dont les réserves sont les cinquièmes en importance dans le monde, est un des principaux fournisseurs de l'Union européenne. Les autorités algériennes ont construit deux gazoducs pour faciliter l'exportation vers l'Europe. Toutefois, il faudra accroître fortement la capacité d'exportation par gazoducs pour atteindre l'objectif d'exportation global d'environ 75 milliards de mètres cubes par année.

La demande d'investissements.

Les sociétés BP Amoco et Sonatrach mettent actuellement la dernière main à un projet d'une valeur de 2,5 milliards de dollars américains, en cours à In Salah. Ce projet vise la mise en exploitation de sept gisements de gaz naturel et la construction d'un gazoduc pour l'exportation de quelque 9 milliards de mètres cubes de gaz vers l'Europe, à compter de 2003.

L'Algérie cherche aussi à attirer des investissements totalisant un milliard de dollars américains pour accroître la production pétrochimique nationale. Elle négocie actuellement avec divers groupes internationaux la possibilité de co-entreprises permettant une participation d'environ 50 p. 100.

L'Algérie possède, en plus de ses considérables gisements d'hydrocarbures, de riches gisements de minéraux, dont le fer, les phosphates, le zinc, l'uranium, l'or, l'antimoine, le charbon, le tungstène, le manganèse, le plomb, le mercure et le sel. Cependant, ces ressources minérales sont largement inexploitées. Il est estimé que 55% seulement de la totalité des gîtes minéraux du pays sont actuellement en exploitation.

Pour remédier à la sous-exploitation de ces ressources, une loi sur l'exploitation minière a été adoptée en août 2001. La distinction entre les exploitants publics et les exploitants privés a été éliminée. De plus, un certain nombre de mesures d'incitation fiscales ont été mises en place, dont un remboursement de la taxe sur l'infrastructure et le matériel, des stimulants fiscaux et la possibilité de rapatrier les bénéfices.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, plus de 180 licences d'exploitation ont été délivrées, principalement à des petites et moyennes entreprises. Bon nombre des projets auxquels ces licences se rapportent offrent des possibilités commerciales idéales pour des entreprises canadiennes qui peuvent recourir aux services d'Exportation et Développement Canada pour l'aide au financement des biens et services dont les clients algériens ont besoin.